

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 3 MARS 2026

Convocations adressées le 18 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 5 titulaires – 1 suppléant
Nombre de délégués votants : 9 (dont 3 pouvoirs)

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Monsieur Thibault COULON (suppléé Madame Nathalie SAVATON),
Monsieur Olivier BEATRIX (en visio), Madame Betsabée HAAS, Monsieur Patrick MICHAUD
(visio), Madame Cécile CHEVILLARD

Membres excusés : 3

Monsieur Etienne MARTEGOUTTE (a donné pouvoir à Madame Cécile CHEVILLARD),
Madame Cathy SAVOUREY (a donné pouvoir à Madame Betsabée HAAS),
Monsieur Philippe FOURNIÉ (a donné pouvoir à Monsieur Olivier BEATRIX)

Membres suppléants présents non votant: 0

Pouvoirs: 3

**CS 260303-07 – FINANCES – BUDGET ANNEXE EXPLOITATION DU PATRIMOINE -
BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026**

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Depuis le 5 février 2026 le logiciel HELIOS qui gère la comptabilité des collectivités territoriales subit une panne majeure. La Payeuse départementale, notre comptable public, nous a informé être dans l'impossibilité d'établir le compte de gestion de l'exercice 2025 et donc pour le SMADAIT, de dresser le compte administratif 2025.

En conséquence, le projet de budget 2026 intègre une reprise anticipée des résultats 2025 telle que prévue par les articles L1612-32 et R1612-54 du CGCT.

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur le projet de budget primitif 2026 du budget annexe Exploitation du patrimoine qui s'élève à la somme de **1 689 036,50 €** dont :

Section de fonctionnement	814 127,66 €
Section d'investissement	874 908,84 €

La présente délibération est accompagnée de la maquette budgétaire ainsi que des annexes obligatoires se rapportant à ce budget.

D'autre part, en nomenclature M4 la possibilité d'utiliser les dépenses imprévues n'existe plus, au profit des virements de chapitre à chapitre. Aussi, dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2026, il est également proposé au Comité syndical de déléguer à l'exécutif la possibilité

de réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. DEPENSES814 127,66 €

1.1 Dépenses réelles 436 640,63 €

Les dépenses réelles se composent des dépenses suivantes :

1.1.1 Charges à caractère général 142 357,08 €

Elles concernent principalement les points suivants :

- Remboursement pour Entretien espaces verts (parking VL et zone Hangarettes) 60 000,00 €
- Sous-traitance exploitant parking VL 32 857,08 €
- Fourniture énergie 21 000,00 €
- Maintenance (déshuileur, transfo HT, bureau de contrôle) 16 000,00 €
- Entretien des bâtiments (toitures, etc.) 10 000,00 €
- Impôts (TF + CFE) 1 000,00 €

1.1.2 Charges de personnel 253 962,50 €

La prise en charge par le budget annexe des dépenses de personnel sont évaluées à 253 962,50 € pour l'année 2026. Elles correspondent à 75% des rémunérations du personnel qui seront remboursés au budget principal.

1.2 Charges financières 40 321,05 €

1.3 Dépenses d'ordre 377 487,03 €

- Virement à la section d'investissement 376 576,03 €
- Amortissements 911,00 €

2. RECETTES 814 127,66 €

2.1 Recettes réelles 814 006,66€

Les recettes réelles s'élèvent à 814 006,66 € et se composent des recettes suivantes :

2.1.1 Prestations de services 370 500,00 €

Ce sont les recettes du parking VL en estimant recevoir 170 000 passagers en 2026.

2.1.2 Redevances COT 117 000,00 €

Il s'agit des redevances perçues pour l'occupation des bâtiments et de terrains nus.

2.1.3 Reprise de matériel de péage (cession)	73 400,00 €
2.1.4 Résultat de fonctionnement reporté	253 106,66 €

I. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. DEPENSES 874 908,84 €

1.1 Dépenses réelles 778 967,84 €

Les dépenses réelles concernent :

1.1.1	Les études et viabilisation de la zone des hangarettes	432 567,84 €
1.1.2	Opération parking VL : matériel péage, étude bornes de recharge et ombrières	240 000,00 €
1.1.3	Etudes aménagement et environnementale zone nord	33 000,00 €
1.1.4	Immobilisation corporelles	73 400,00 €

2. RECETTES874 908,84 €

2.1 Recettes réelles 497 421,81 €

Les recettes réelles s'élèvent à 497 421,81 € et sont constituées :

2.1.1	Dotation du budget principal	184 805,65 €
2.1.2	Résultat d'investissement reporté	312 616,16 €

2.2 Recettes d'ordre 377 487,03 €

Les recettes d'ordre s'élèvent à 377 487,03 € et sont constituées :

2.2.1	Virement de la section d'exploitation	376 576,03 €
-------	---------------------------------------	--------------

En conséquence, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5722-1 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu préalablement au vote du budget le 27 janvier 2026;

VU la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 18 février 2026;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 d'un excédent de la section d'investissement (article 001) de 312 616,16 € et du report de résultat en fonctionnement (article 002) de 253 106,66 € ;
- **ADOpte** le budget primitif du budget annexe Exploitation du patrimoine pour l'exercice 2026 dont un exemplaire est joint à la présente délibération qui totalise en recettes et dépenses 1 689 036,50 € ;
- **DECIDE** que la comptabilisation des dotations aux provisions repose sur des écritures semi-budgétaires ;
- **DECIDE** qu'au regard des activités relatives au budget annexe Exploitation du patrimoine exercées par les agents du SMADAIT, une somme de 253 962,50€ équivalant à 75% des charges de personnel sera remboursée au budget principal.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Le Comité syndical adopte par 7 voix pour, 2 abstentions (Mesdames Betsabée HAAS et Cathy SAVOUREY par pouvoir).